

CAGNES

Religion

Urbanisme

## "Pas de concertation avec les voisins": la construction de la future mosquée de Cagnes-sur-Mer fait polémique

L'installation du futur lieu de culte musulman derrière le lycée Auguste-Renoir crispe les riverains. Les opposants au maire n'y voient que des inconvénients. Louis Nègre s'explique.

🔒 Article réservé aux abonnés

**Alain Ricci**

Publié le 30/01/2025 à 06:45, mis à jour le 30/01/2025 à 11:36



C'est sur ce terrain de 1600m<sup>2</sup> à l'angle de l'avenue du colonel Jean-Pierre et de l'avenue de La Gaude à Cagnes-sur-Mer que pourrait voir le jour le futur lieu de culte musulman. **Photo A. R.**

C'est un terrain qui provoque la polémique. À l'angle des avenues du Colonel-Jeanpierre et de La Gaude, à Cagnes-sur-Mer, pourrait être construit un lieu de culte musulman.

**L'annonce de l'achat du terrain par l'Organisation des musulmans de Cagnes-sur-Mer** (Nice-Matin d'hier) a d'ores et déjà suscité une levée de boucliers des voisins du futur lieu de culte.

*"Sa construction adossée à deux lycées est un problème pour la laïcité. Les lycéens ont des esprits en construction, ils risquent d'être influencés par des religieux",* s'inquiète Nicolas Staropoli, un riverain. Pour Ange, qui habite également tout près, *"le risque de prosélytisme est fort et ça m'interroge"*.

Le maire, Louis Nègre, invoque qu'*"il y a d'autres établissements scolaires en face d'églises, de synagogues ou d'autres lieux de culte. Il y a également une école à proximité de la salle de prière musulmane actuelle et on n'a pas constaté, ni la police nationale, ni la police municipale, de dérives particulières"*.

## **"Il n'y a pas eu de concertation"**

L'autre point de crispation c'est le stationnement et la circulation dans le quartier. *"L'avenue de La Gaude est déjà surchargée, on va encore accroître le trafic routier",* souligne Nicolas Staropoli. Ange pense qu'*"il y aura un problème de stationnement"*.

## **À VOIR AUSSI**

---

Pour Bastien Coppolani, riverain, *"il n'y a pas eu de concertation avec les voisins. Ce lieu de culte va amener beaucoup de monde. Ça provoquera forcément des nuisances"*.

Le maire reste *"prudent sur le nombre de fidèles qui va pouvoir être accueilli dans le bâtiment. J'attends de savoir ce qu'autorise le plan local d'urbanisme métropolitain dans ce secteur. Le permis devra être conforme aux règles en vigueur. Ce sont les règles du droit de l'urbanisme qui s'impose à tout un chacun. Il faut qu'il respecte le volume et les places de stationnement. Il n'y aura pas de dérogation."*

Et d'ajouter: *"Pour l'accessibilité, ce quartier sera desservi à terme par le tramway. C'est relativement proche du centre-ville, les gens peuvent aussi y venir à pied."*

## "Pétition en ligne"

Les voisins du futur lieu de culte musulman ne veulent pas en rester là. *"On est en train de monter **une association de défense du quartier**", révèle Nicolas Staropoli. "Elle s'appellera "Les riverains des Canebiers mobilisés, indique Bastien Coppolani. Nous ferons un appel aux dons pour prendre un avocat. Nous venons de **mettre en ligne une pétition.**"*

*"Nous allons faire du bruit, organiser une campagne de communication et sensibiliser les élus. Si le permis de construire est déposé, on fera tous les recours nécessaires pour qu'il n'aboutisse pas", insiste Nicolas Staropoli.*

Louis Nègre répond: *"Les citoyens sont libres de leurs actions. Nous sommes des légalistes. Cette légalité ne fonctionne pas à la tête du citoyen, à l'air du temps ou parce qu'il y a des élections prochainement. Je ne suis pas une girouette."*

## À LIRE AUSSI

---

**Le terrain a été acquis, le projet de mosquée dans cette grande ville de la Côte d'Azur franchit une étape décisive**

## "Garder le lieu de culte actuel dans le centre-ville"?

Il n'a d'ailleurs pas fallu attendre longtemps pour que le dossier devienne politique. Lionel Dolciani, élu d'opposition du groupe Union pour Cagnes, trouve qu'*"il est nécessaire d'avoir une salle adaptée à Cagnes, car les fidèles ont une salle trop petite et ce n'est pas normal. Ce n'est pas non plus acceptable qu'ils prient dans la rue. Mais le terrain choisi pour accueillir le nouveau lieu de culte n'est pas du tout adapté. Il se situe dans une zone pavillonnaire et le besoin en places de stationnement sera énorme, alors que dans quelques années le parking du tennis sera supprimé pour laisser la place au parking-relais du tramway."*

Et de lancer: *"C'est dommage que la Ville n'ait pas réservé une zone dans le plan local d'urbanisme métropolitain pour prévoir l'extension future du lycée. Ça aurait été du bon sens. Passons. Le projet actuel est surdimensionné par rapport au terrain. Il faudrait faire ici un lieu de culte plus petit en adéquation avec le stationnement et garder le lieu de culte actuel du centre-ville."*

Hors de question, objecte le maire. *"Nous n'allons pas conserver la première salle de prière car il y a eu, avec les prières de rue, un trouble manifeste à l'ordre public, rappelé par le commissaire de police. Personne n'est monté au créneau pour soutenir les habitants de la rue Modigliani [rue de l'actuel lieu de culte musulman]. J'étais le seul à les soutenir."*

## **"La République respecte les croyants et les non-croyants"**

Bryan Masson, député RN de la sixième circonscription, pense qu'*"il fallait réfléchir à une salle de prière plus adaptée, mais pas à cette dimension-là et pas à cet endroit-là. (...) Plusieurs points me dérangent. Dans ce quartier, il y a deux lycées, un parc des sports et bientôt un centre universitaire. Pourquoi ne pas dédier cet espace à une offre d'éducation. Cet édifice religieux attirera beaucoup de monde dans un quartier déjà saturé."*

Louis Nègre réplique: *"Je pensais que M. Masson avait une plus juste vision de la réalité. Dans ce quartier, il y a les règles du plan local d'urbanisme métropolitain qui s'appliquent. On ne peut pas passer en force pour en faire autre chose."*

Pour Bryan Masson, *"c'est fait dans la précipitation, à un an des municipales. J'ai l'impression que c'est une stratégie pour séduire un électorat. Ce n'est pas dans l'intérêt général."*

Le maire rétorque: *"La République respecte les croyants et les non-croyants. Et ce n'est pas parce que vous êtes croyants que vous êtes un citoyen de seconde zone. Ma politique est de dire que tous les citoyens doivent être traités à égalité, qu'ils doivent respecter les règles de vie en société."*